

Vice-présidence du groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise

Depuis le début de l'année 2021, la CCIN assure la vice-présidence du groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise (« *GT AID* »).

Créé l'année précédente suite à l'adoption d'une résolution de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (« *AMVP* ») qui regroupe les autorités de protection des données et de la vie privée, le GT AID s'est réuni trois fois en 2021 et a déjà mené à bien trois actions principales :

- L'adoption des règles de procédure et de son plan de travail triennal.
- L'établissement d'une cartographie géographique et thématique des acteurs pertinents en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire.

Pour ce faire, le groupe de travail a décidé de séparer les principaux acteurs du développement en grandes catégories. D'un côté, les principaux bailleurs qui n'interviennent pas sur le terrain dans la mise en œuvre des programmes, et de l'autre les organisations et opérateurs internationaux qui assurent cette mise en œuvre.

- L'élaboration d'un questionnaire sur les pratiques en matière de protection des données personnelles de ces acteurs pertinents dans la mise en œuvre de leurs programmes et projets.

Ce questionnaire est composé de 16 questions et est accompagné d'une lettre d'accompagnement qui présente l'AMVP, souligne le fait que le groupe de travail souhaite contribuer à la sensibilisation et à la protection des données et précise qu'il ne s'agit pas d'une initiative réglementaire mais éducative.

Le questionnaire est également accompagné d'une notice explicative contenant les définitions des principaux termes utilisés dans ledit questionnaire et attirant l'attention sur les déclarations du Comité exécutif de l'AMVP.

Pour 2022, les objectifs principaux du groupe de travail sont essentiellement au nombre de quatre :

- Sur la base de la cartographie, collecter les contacts pertinents pour la diffusion du questionnaire ;
- Analyser les réponses au questionnaire et identifier les problématiques urgentes ;
- Si nécessaire, interviewer des acteurs clés tels que le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée ;
- Maintenir et explorer les synergies possibles avec les autres groupes de travail et les parties prenantes externes.